



## Ouverture droit chômage suite démission CDI puis CDD 65 jours

-----  
Par CarolineDxx

Bonjour, j'envisage de poser la démission de mon contrat CDI que j'occupe depuis 18 mois. Pouvez vous svp me confirmer que je pourrai toucher le chômage si et seulement si j'effectue un CDD ou mission intérim de 65 jours minimum à la suite de cette démission ? Ce contrat doit il démarrer le lendemain de la fin de préavis de mon CDI ou n'existe-il pas de contrainte de non interruption? Je souhaiterais aussi savoir si je peux faire plusieurs contrats CDD ou intérim et s'il est possible de prendre des congés sans solde pendant la période du CDD (sous réserve d'effectuer les 65 jours travaillés minimum) ?

Un grand merci pour votre aide précieuse